

pacífica entre personas y grupos. Pues bien, la tolerancia, así entendida, es un valor primordialmente secular o cívico, no religioso. La promoción, garantía y tutela de un valor de esta naturaleza corresponden a la autoridad política. La religión no se encuentra al servicio directo de los valores seculares o civiles. No sería apropiado, por lo tanto, pretender una especie de instrumentalización de la enseñanza religiosa al servicio de ese fin. Una acentuación –tan bienintencionada como imprecisa– del cometido de la enseñanza religiosa *al servicio de la tolerancia* podría conducir a la desvitalización del sentido propio de la educación religiosa escolar.

El precio de la presencia de la religión en el espacio público –y concretamente, por lo aquí interesa, en el marco académico– no debe ser la pérdida de su especificidad. No sólo por el bien de la religión, sino también de la sociedad misma. Solamente si se contempla a la religión tal cual es podrá desplegar sus capacidades y hacer notar su influjo positivo en la vida social. También, por supuesto, en forma de comprensión, entendimiento y tolerancia entre las personas, las culturas y las diversas religiones

JORGE OTADUY

VIGUERIE, Jean de, *L'Église et l'éducation*, Dominique Martin Morin, Bouère, 2001, 150 pp.

Ce petit livre, écrit dans une langue précise, soignée, dont on n'a guère d'exemple aujourd'hui, vient heureusement combler une lacune, hormis chez les spécialistes: celle de la connaissance de la mission éducatrice que l'Église a exercée, principalement en France, pendant plus de quatorze siècles –du VI^e au milieu du XX^e siècle. Il s'agit d'une synthèse brève, claire, facile à lire et même à apprendre, à laquelle est jointe une belle bibliographie. Car c'est bien une nécessité première que de se mettre en tête que, pendant tout ce temps, l'Église a été l'*alma mater* unique, principale, puis auxiliaire de l'éducation.

Le constat fait par Jean de Viguerie repose sur une notion religieuse simple: l'Église a une dette vis à vis de tous les baptisés. La Réforme Catholique issue du Concile de Trente édicte qu'il existe un droit de l'enfant à être instruit, éduqué. C'est aussi ce que répètent inlassablement les grands éducateurs du XVII^e siècle, au premier rang desquels Nicolas Barré, Angèle Mérici, Pierre Canisius, Jean-Baptiste de la Salle. Ce devoir d'éducation associe étroitement les parents qui ont une responsabilité naturelle dans ce domaine. Les catéchismes français le rappellent fréquemment encore au XIX^e, même si le ton a changé. Les parents doivent nourrir, instruire, corriger.

Depuis le vie siècle, l'Église tient école. Dans les monastères, auprès des évêques qui doivent ouvrir des lieux d'enseignement, surveiller les maîtres, protéger les étudiants dans les universités créées parfois de toute pièce par l'Église, comme à Toulouse. L'Église a ainsi scolarisé l'Europe. Elle a fondé des écoles innombrables. Chaque paroisse en possède une. A la veille de la Révolution Française, ce réseau dense révèle, par exemple, que la Compagnie de Jésus dispose, en Europe, de 554 collèges.

Il ne faut pas croire qu'après la Révolution, l'Église se désintéresse de l'école, tant dans le domaine universitaire (les universités catholiques en France, Espagne, Italie, Pologne) que secondaire. Des milliers d'écoles naissent aux Etats-Unis, par exemple. A ce puissant mouvement s'ajoute l'œuvre éducatrice missionnaire. En 1845, Grégoire XVI invite les missionnaires à créer des écoles partout, puis Benoît XV, Pie XI. A la veille de la première guerre mondiale, l'école catholique, à son apogée, compte en Afrique 15000 écoles, en Chine 9000. Elles sont très nombreuses aussi au Japon. Jusqu'au milieu du xxe siècle, ce zèle efficace et multiple ne se relâche pas.

A l'institution scolaire classique s'ajoutent les mouvements de jeunesse. Leur origine ancienne est italienne, mais leur développement surgit en France, à Marseille, avec l'Oeuvre de la Jeunesse, en Allemagne (le *Gesellverein*), en Espagne en 1883 (*Patronato de la Juventud Obrera*). On sait la vigueur des patronages, celle du scoutisme –certes non catholique à ses débuts– qui devient une institution catholique et patriotique avec les Scouts de France, en 1913.

Cet élan presque ininterrompu jusqu'à la fin des années cinquante connaît un recul saisissant. Jean de Viguierie constate, preuves à l'appui, que les fondations sont rares: Dominicaines, ou encore l'université de Navarre de l'Opus Dei et ses émules. Elles se trouvent particulièrement en Amérique latine où, entre 1960 et 1990, 43 universités catholiques sont fondées. Dans le même temps, les mouvements de jeunesse connaissent une crise profonde.

Cette faiblesse doit être mise en relation, non seulement avec la crise générale de l'Église, mais avec la volonté de plus en plus ferme de l'État d'être un unique éducateur. Ce plan national d'éducation est né au xviii siècle, dans la philosophie des Lumières et les mises en œuvre révolutionnaires. Il est réalisé dans le monopole de l'Université Impériale. A partir de ce moment là, «l'État croît déroger à son devoir s'il ne se mêle d'enseigner les enfants». Le monopole napoléonien perdure dans la collation des grades et, avec la laïcité croissante de l'État, l'Église est obligée de se défendre. Non pas vis à vis de l'école d'État, mais contre l'affirmation de son intention de se réserver le droit d'enseigner exclusivement. Elle doit se défendre aussi contre la laïcité. Ces deux points sont importants. Aux yeux de l'Église, l'État peut ouvrir des écoles, mais ne doit pas empêcher les autres écoles d'exister, ni exclure totalement la religion de leurs programmes. Ce serait, comme le souligne le concile Vatican II s'opposer «aux droits innés de la personne humaine».

Dans son constat final sur la mission éducatrice de l'Église, J. de Viguerie établit un bilan des problèmes majeurs d'aujourd'hui: le statut de l'Église catholique, variable selon les pays, a des répercussions sur celui de ses écoles. Rares sont les nations où l'État reconnaît officiellement l'Église comme éducatrice. La plupart ignorent sa nature spécifique, tolèrent seulement ses écoles en les maintenant dans un statut d'infériorité, même en ce qui concerne l'enseignement supérieur (sauf l'Espagne, le Portugal, la Belgique). Quant au financement, il maintient l'enseignement catholique dans des normes assorties d'un contrôle plus ou moins sévère selon les cas.

Les raisons d'une telle situation sont bien mis en évidence par J. de Viguerie. Depuis la Révolution, on assiste à une dépossession graduelle de l'autorité des familles sur leurs enfants, au profit des droits de la société politique, donc de l'État. La question est cruciale. La famille a cessé d'avoir une responsabilité première, naturelle, vis à vis de l'enfant. La responsabilité de la société civile, complémentaire de celle des parents et tout aussi naturellement fondatrice de l'homme, est confondue avec celle de l'État. Enfin l'Église se voit refuser sa mission d'enseigner tous les hommes pour les conduire au Salut.

Cette question forme le deuxième chapitre de l'ouvrage. Il s'agit de considérer ce qu'enseigne l'Église, comment elle a conçu cet enseignement, et si les formes et le contenu ont évolué.

Historiquement, le problème est ardu, car il manque pour certaines époques des renseignements sur la réalité scolaire. Mais on connaît le contenu, la méthode. Ce qui est remarquable, c'est l'application de l'Église, dès ses origines, à expliquer les mystères de la foi, les sacrements. C'est aussi l'importance des parents dans une éducation religieuse qui sera pendant des siècles domestique. C'est la place de la prédication, le rôle irremplaçable des images dont les plus humbles églises portent la trace, montrant clairement qu'elles sont à la portée de tous, même des plus illettrés.

Le temps du catéchisme ne commence véritablement qu'au xvii^e siècle, bien que Jean Gerson ait écrit un véritable traité d'enseignement des enfants. Ces catéchismes sont une riposte à l'offensive protestante (le Formulaire ou Catéchisme de Calvin). Sous la forme d'un questionnaire, on trouve trois catéchismes: le grand catéchisme –pour les adultes– le moyen –pour les adolescents–, le petit –pour les enfants. Jean de Viguerie insiste sur son contenu, sa triple fidélité au baptême, à la messe, au pape. Il enseigne, en peu de pages, l'essentiel de la foi. Son objectif est de former à la vie chrétienne, d'enseigner la pratique des vertus et d'apprendre à prier. Cette finalité imprègne encore le Catéchisme des évêques de France de 1947.

Après cette date, les critiques, les présentations caricaturales, l'absence de défense de la part des théologiens laissent le champ libre à des élaborations nouvelles très insuffisantes, jusqu'aux salutaires réactions qui aboutissent à la publi-

cation, par Jean-Paul II, du Catéchisme de l'Église Catholique, en 1992. En effet, après 1962, la nouvelle catéchèse n'est plus centrée sur l'apprentissage des vérités révélées, mais sur une pédagogie expérimentale. L'adaptation aux possibilités de l'expérience religieuse de l'enfant est le premier, sinon l'unique but recherché. Ce qui conduit à un échec sur le plan de la connaissance du dogme.

Dans un troisième chapitre, Jean de Viguerie analyse les buts de l'école catholique et le contenu de son enseignement. Dès son origine, l'école de l'Église a été celle de tous. Dans la France médiévale, chaque église cathédrale doit entretenir un maître chargé d'instruire gratuitement les écoliers pauvres. Le même objectif est poursuivi au *xv*^e siècle, avec l'institution des Ecoles de Charité paroissiales et au *xvii*^e, avec la création du Bureau des Ecoles des Pauvres. On est donc aux antipodes des attitudes voltairienne et rousseauiste selon qui «le peuple n'est pas digne d'être instruit» ou «le pauvre n'a pas besoin d'éducation». L'auteur insiste sur des aspects fondamentaux de l'école catholique: «le savoir n'a pas de prix, il est un don de Dieu», l'instruction des filles est plus urgente que celle des garçons (ce dont témoigne la fondation des Ursulines avant celle des Jésuites). De même, l'idée que la gratuité n'est pas une faveur octroyée aux pauvres. C'est un principe moral essentiel, un des grands acquis de la Réforme Catholique. L'instruction ne se vend pas.

Cette gratuité, coûteuse, est rendue possible avec le concours financier du pouvoir, les subventions des provinces, des villes, d'innombrables donations privées. Jusqu'à la Révolution Française, c'est toute une société qui est mobilisée pour cette tâche d'instruction. Après 1789, sous l'influence d'une pensée bourgeoise qui refuse la gratuité, l'Église ne parvient plus à instruire gratuitement les pauvres. Ce qui est particulièrement dramatique et introduit une ségrégation sociale de plus en plus forte, en dépit de courageuses tentatives.

En ce qui concerne le contenu de l'enseignement profane, il faut sortir d'une vision bornée, selon laquelle l'Église n'aurait enseigné que sa doctrine. Toute son histoire l'infirme. Sans doute, dans l'Antiquité chrétienne, le savoir païen n'est-il pas pleinement assimilé, mais dès le *vi*^e siècle, on y apprend les lettres classiques. A partir du moyen âge, il y a un accord profond entre *fides* et *ratio*, jusqu'au *xvii*^e siècle. L'apprentissage de la foi n'est pas concevable sans une formation intellectuelle complète. Après cette date, sous les influences conjuguées du cartésianisme, du jansénisme et des théories pédagogiques nouvelles, on assiste à une dévaluation progressive de la place et de la fonction dévolues à la connaissance intellectuelle. Une confusion croissante entre l'ordre moral et l'ordre intellectuel apparaît, même chez les maîtres chrétiens du siècle des Lumières. Elle aboutit, au *xix*^e siècle, à un véritable anti-intellectualisme ecclésiastique, jusqu'en 1852 (réaction du théologien John Henry Newman) et 1879 avec l'encyclique *Aeterni Patris* de Léon XIII. A partir de ce renouveau, on aspi-

re désormais à retrouver le chemin et le sens d'une alliance indispensable entre l'approche de la vérité surnaturelle et l'acquisition d'un savoir profane.

L'on retrouve ainsi l'héritage de la propédeutique ancienne. Non plus en voulant exploiter la culture gréco-romaine pour l'assimiler en la christianisant, mais en étudiant les auteurs, pour eux-mêmes, pour leurs propres mérites. C'est la leçon de la *Ratio studiorum* jésuite. La formation du jeune catholique ne peut se faire que par l'étude des grands auteurs.

La philosophie, les sciences ne sont pas non plus écartées. Jean de Viguerie écrit ici des pages très denses sur l'adoption, puis l'abandon de la philosophie thomiste. Elle a été d'abord l'armature de la théologie. De nombreux papes en témoignent jusqu'à Jean-Paul II qui écrit que «sa philosophie (celle du Docteur Angélique) est vraiment la philosophie de l'être, et non des simples apparences». Cet accord de la philosophie thomiste et de la théologie s'est défait aujourd'hui et de toute façon l'enseignement chrétien de la philosophie n'est pas la préoccupation première de l'école catholique. Quant aux sciences, après la période médiévale où les universités dispensent librement toutes les connaissances scientifiques de leur temps, l'étude des sciences est cantonnée entre le XVII^e et XVIII^e siècle. Fondées sur le schéma aristotélicien, leur place est limitée, car le choix est avant tout celui des humanités.

Aux XIX-XX^e siècles, les préventions sont tombées. L'école catholique entend même former des savants dans les disciplines scientifiques, tout en leur donnant une base humaniste sérieuse. Toutefois, les études sont de plus en plus marquées par l'économisme, le scientisme et l'évolutionisme.

C'est en concluant sur ce contenu de l'école de l'Église que J. de Viguerie pose la question clé de sa finalité: quelle est, en fin de compte, son but? La réponse est claire: élever des chrétiens. Ce rôle primordial qu'il n'était pas nécessaire de dire jadis, il devient de plus en plus difficile de le réaliser et même de le proclamer de nos jours. Pendant longtemps, du fait de cette tâche, il a paru impossible aux catholiques de confier leurs enfants à une autre école que celle de l'Église. Le magistère l'interdit d'ailleurs, sauf circonstances spéciales, jusqu'au concile de Vatican II. Cela reste, à tout le moins un devoir impérieux pour les parents. Cette vocation rappelée alors n'est plus de mise. Désormais, si la mission de l'Église est encore d'éduquer, l'école catholique n'est plus indispensable à la formation de l'enfant. Certains chrétiens, comme le note Jean de Viguerie, sont même partisans d'une école unique et laïque, sensée plus neutre. Les valeurs de l'Évangile n'y sont plus montrées comme telles. L'on préfère insister sur l'autonomie de la personne, l'apprentissage de la vie en société, la formation intégrale de l'homme, dans des projets éducatifs influencés par les pédagogies actuelles.

A cette école, il faut des maîtres choisis. Dans ce quatrième chapitre, l'auteur montre l'écart grandissant entre un passé au cours duquel les maîtres des écoles catholiques étaient presque tous des moines, moniales, religieux, religieuses,

prêtres ou simples frères –c'est à dire des personnes consacrées, totalement tournées vers leur tâche d'éducateur– et un présent dans lequel ne figurent plus que des laïcs, sauf rares exceptions.

Ce point est d'un grand intérêt. Pour St. Thomas, l'acte d'enseigner appartient à la fois à la vie contemplative «en raison de la chose enseignée» et à la vie active «à cause de sa fin» (qui est la transmission du savoir). C'est sur cette base que s'élabore la nature du professorat et que s'établissent toutes les institutions scolaires d'Église à venir. Elles sont nombreuses. Jean de Viguerie en fait une liste très probante: Ursulines, Jésuites, Pères de la Doctrine Chrétienne, Pères de l'Oratoire, Congrégation Notre-Dame, Sœurs de la Providence, Filles de la Sagesse, Frères des Écoles chrétiennes etc. Tous prient en éduquant. Leur apostolat, leur dénuement réalisent le modèle absolu du maître chrétien. Leur compétence est solide. Elle repose sur une méthode éprouvée (*Ratio studiorum*, système des classes, pédagogie progressive). Ces institutions connaissent un immense succès. Dans leur diversité, elles réalisent, à leur manière, une certaine universalité de l'Église.

L'épisode révolutionnaire ne fait qu'en interrompre le cours sans le détruire. Dès 1800, de nombreux instituts apparaissent en France: Société du Sacré-Cœur, Filles de la Croix, Maristes, Marianistes. Beaucoup essaient dans le monde missionnaire. Jusqu'au milieu du xxe siècle, il y a une présence universelle des instituts enseignants, malgré un climat hostile au xixe (nouvelle expulsion des jésuites en 1880) qui perd de sa force avec la Grande Guerre. Mais après 1960, la crise des vocations, la désaffection du jeune clergé à l'égard de l'enseignement accélèrent le mouvement de déclin. Tout cela vide brutalement les clercs de l'école catholique. Plus de maître consacré donc, plus de maître du tout, souligne l'auteur. Restent des enseignants laïcs, ce qui est tout autre chose, qui ont la charge de la pédagogie nouvelle.

C'est sur cette question que Jean de Viguerie clôt son livre, dans une synthèse très étayée, sans concession aux sciences pédagogiques modernes, en commençant par reprendre les trois principes de l'ancienne pédagogie: l'enfant n'est pas innocent (idée pessimiste ou plutôt réaliste) –la maîtrise de soi (l'enfant doit apprendre à maîtriser ses impulsions, à vivre en paix avec ceux qui l'entourent, à n'insulter personne, à être doux et aimable)– éduquer, c'est conduire l'enfant à la vertu, c'est à dire l'élever jusqu'à l'état parfait d'homme en tant qu'homme, «ce qui est l'état de vertu» (St. Thomas). Ces trois règles sont inscrites dans la nature même du christianisme. Elles exigent une pratique, des exercices. Les moralistes le rappellent. Erasme invente une discipline appropriée. Jean-Baptiste de la Salle traite des Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. Cette dernière a ses modèles, héros et saints. La discipline est faite, non pas de sévérité, mais d'attention et de douceur. La vigilance doit être continuelle. La Réforme Catholique ne fait que compléter les règlements des écoles monastiques médiévales.

Aux xvii^e et xviii^e siècles, les influences jansénistes, celles des Lumières, substituent d'abord une morale impérative des devoirs à la formation traditionnelle aux vertus. Puis s'y greffe l'éducation à la sensibilité chère aux philosophes. Car la vertu est dite dans le cœur de l'homme naturellement bon. Ou encore, elle se réduit à l'utilité. Dans cet esprit, il faut surtout développer le sentiment d'humanité naturel et qui nous rapproche des autres. L'on comprend mieux alors les réactions empreintes d'un moralisme combatif du xix^e siècle. Les «nouvelles entreprises d'éducation» comme les nomme Jean de Viguerie, retrouvent en fait les méthodes salésiennes (la modestie, la politesse, la douceur), à quoi l'on ajoute les vertus chevaleresques de la probité, de la sincérité et de l'honneur. Sans doute doit-on lier à ces efforts la pédagogie de l'exercice de la volonté, de l'éducation du caractère, entre 1880 et 1930, dans lesquels Jean de Viguerie voit un abandon, ou du moins une méconnaissance de la «studiosité» (l'application à l'étude). De nombreuses élites européennes catholiques portent la marque de cette éducation. Un nouvel idéal d'enfant chrétien apparaît. Il trouve dans les mouvements de jeunesse, le scoutisme, ses meilleures expressions. Il nourrira l'esprit de tous ceux –tellement nombreux– qui offriront leur vie dans les deux guerres mondiales.

L'on est bien loin des langages contemporains qui prennent naissance à partir des années soixante et qui parlent surtout de développement de la personne, d'apprentissage de la liberté, de vie personnelle librement conduite. Car dans la pédagogie de la nouvelle école active, l'enfant, n'est plus un objet d'éducation. Il est considéré comme un sujet capable de s'éduquer lui-même, dans un projet éducatif à l'élaboration duquel il collabore avec les maîtres qui l'entourent.

Pour Jean de Viguerie, ces nouvelles conditions générales de l'enseignement ajoutent à la crise de conscience de l'Église éducatrice. Celle-ci ne peut plus apporter, en France, par le biais de l'école catholique, un véritable soutien à la famille qui en a tant besoin, dans le domaine de la transmission de la foi et de la nourriture des âmes. Si l'on n'y prend pas garde, le chemin est tracé qui conduit à une socialisation totale de l'enfant, ne reconnaissant en lui aucun principe religieux, aucune vertu morale, ce qui empêche qu'il réalise, dans une véritable et pleine liberté, son être personnel.

GÉRARD D. GUYON

L) DERECHO CANÓNICO

BERNÁRDEZ CANTÓN, Alberto, *Parte General de Derecho Canónico*, 3.^a edición, revisada, Editorial Centro de Estudios Ramón Areces, S.A., Madrid, 1998, 206 pp.

La primera edición de este libro apareció en el año 1990 y, por lo tanto, durante estos ocho años se han publicado tres ediciones de un libro cuyo título